



« Notre logique est économique, notre mission est sociale »

Interview de Jimmy FERNANDES, Chargé de mission

Créée il y a 30 ans (1987), l'Union Nationale des Entreprises Adaptées (UNEA) est une association professionnelle qui fédère les Entreprises Adaptées (+ de 500 adhérents) et les représente auprès des acteurs publics et privés. L'UNEA défend et promeut le modèle de l'Entreprise Adaptée en communiquant leur savoir-faire et leur professionnalisme, en soutenant leur développement, et en tissant dans le milieu économique tous liens favorables à la croissance et à l'emploi pérenne de personnes en situation de handicap. Elle accompagne les Entreprises Adaptées dans leur politique RSE afin de développer et mesurer leur performance économique, sociale, et environnementale et de la valoriser auprès de leurs parties prenantes, notamment leurs partenaires économiques. L'UNEA œuvre pour l'application de la Loi de 2005* sur l'ensemble du territoire, elle défend les intérêts des Entreprises Adaptées (EA).

(*) La Loi de 2005 pour l'égalité des droits et des chances a maintenu l'obligation d'emploi de personnes handicapées, pour les entreprises de plus de 20 salariés, à 6% de leur effectif global. Elles peuvent s'acquitter partiellement de cette obligation en faisant appel à la sous-traitance auprès des Entreprises Adaptées.

Quelle collaboration avez-vous établie avec le GIP Maximilien dans le cadre de la mission MACS ? En quoi cette mission est-elle essentielle pour l'UNEA, quels soutiens réciproques avez-vous construits ?

L'UNEA est partie prenante dans la réussite de la Mission d'Appui au développement des Clauses Sociales en Ile-de-France (MACS). En effet, une convention de partenariat permet à nos deux structures de s'engager à contribuer au développement des clauses sociales dans les marchés publics et surtout à améliorer la visibilité de l'offre de service des Entreprises Adaptées. Notre modèle d'entreprise (milieu ordinaire) n'est malheureusement pas assez connu malgré nos capacités à répondre aux besoins de nos clients tout en participant activement à l'inclusion de publics en situation de handicap.

Que pensez-vous de cette initiative des Openmap ESS ? Pourquoi avoir accepté d'être partenaire de la rencontre du 16 novembre dédiée à l'économie circulaire ?

L'Openmap ESS a, pour notre réseau, deux principaux objectifs.

D'une part, nous souhaitons présenter le modèle « Entreprise Adaptée » et la qualité des services fournis par nos structures dans un grand nombre de secteurs d'activités et notamment le traitement des « déchets » via l'économie circulaire. Il est important de retenir que notre niveau de service est un gage de réussite de notre développement économique. Ce dernier est indispensable pour nous permettre d'intégrer de plus en plus de personnes en situation de handicap. Nos clients nous reconnaissent désormais autant pour notre savoir-faire que pour notre capacité à accueillir des personnes « différentes ».

D'autre part, nous avons également pour objectif de convaincre les Entreprises Adaptées que l'accès aux contrats publics n'est pas insurmontable. Cet espace d'échanges directs avec des acheteurs publics doit faciliter l'interconnaissance et surtout démontrer que les procédures « marchés » ne sont pas si compliquées, et ne se limitent pas aux marchés réservés. Avec de la méthode et l'apparition des marchés publics simplifiés, n'importe quelles TPE/PME (dont nous faisons partie) peut devenir un partenaire économique d'une collectivité territoriale et même de l'Etat.

Selon vous, quel est l'impact de ces rencontres sur les échanges entre les acheteurs publics et les EA ? En quoi cela peut-il faire évoluer la stratégie d'achat responsable des donneurs d'ordre ?

L'Openmap ESS est aussi l'occasion de faire prendre conscience aux acheteurs que l'acte d'achat n'est pas seulement un acte économique. Il peut également revêtir une forme d'acte social et environnemental qu'il ne faut pas avoir honte d'assumer.

L'achat public doit être désormais perçu comme un moyen de servir une politique publique tout en répondant à ses besoins. Ainsi, les titulaires des contrats publics doivent de plus en plus valoriser leur capacité à créer de l'emploi, de la consommation, une gestion plus durable de leur impact sur l'environnement... Ce que l'Entreprise Adaptée fait quotidiennement de façon naturelle. Elles sont prêtes à répondre aux engagements de développement durable des donneurs d'ordre publics sans grand bouleversement de leur organisation. La réforme de la commande publique propose des outils juridiques pour acheter à un bon rapport qualité/prix et les Entreprises Adaptées sont une des solutions pour le faire tout en ayant un regard social.

Quel accompagnement apportez-vous à vos adhérents pour faciliter leur accès aux appels d'offre, notamment aux marchés réservés ? Connaissez-vous le nombre de marchés réservés publiés en 2016, en 2017 ?

Aujourd'hui, l'UNEA n'est pas positionnée comme facilitateur d'accès aux appels d'offres. Nous relayons uniquement les publications de marchés réservés disponibles sur le site Maximilien.fr. Demain, nous pourrions envisager d'accompagner nos dirigeants vers une meilleure appréhension des procédures marchés et les informer des outils mis en place pour faciliter leurs réponses. Nous nous arrêterions volontairement à cette étape car, en tant qu'UNEA, nous représentons l'ensemble des Entreprises Adaptées françaises (voire européennes avec la création de [EuCIE](#)) et nous ne pourrions pas accompagner les réponses de quelques structures.

Que pensez-vous de l'article 36 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics réservés à des EA ? De façon globale, que pensez-vous de l'accès des EA aux marchés publics, y a-t-il encore des progrès à faire dans ce domaine ?

Les outils juridiques permettant de réserver des marchés publics aux structures accueillant des travailleurs handicapés ne sont pas nouveaux. Ils étaient déjà en vigueur avec l'ancien code des marchés publics. De manière générale, même si l'article 36 permet une réservation de marchés et donc un accès simplifié aux contrats publics, nous revendiquons une offre de services de qualité tout à fait concurrentielle avec des entreprises traditionnelles. Nous sommes des acteurs économiques à part entière et notre savoir-faire doit primer sur notre communication autour du handicap. Notre plus belle réussite serait de reconnaître dans un premier temps notre haut niveau de service pour ensuite aborder le « handicap » de nos salariés. Il est primordial de rappeler que notre force réside dans notre capacité à faire de la différence, une richesse pour l'entreprise. Parfois, un simple aménagement du poste de travail (siège ergonomique, temps de travail aménagé, innovation organisationnelle...), permet de compenser une situation de handicap et rendre l'activité professionnelle plus agréable pour nos salariés. Le handicap, de manière générale, permet aux dirigeants d'Entreprises Adaptées de revoir régulièrement leur organisation pour être toujours plus efficace tout en ayant des conditions de travail agréables.

Que pouvez-vous nous dire de la part des EA dans le secteur de l'économie circulaire en particulier de la filière déchets ? Tous secteurs confondus, quel est le nombre d'EA, celui de salariés (et % annuel de création d'emplois), son poids économique ?

- 780 Entreprises Adaptées en France
- 1,4 M€ de CA
- 32 000 salariés dont 26 000 en situation de handicap
- 66% des EA ont au moins 3 activités
- 50% sous forme juridique commerciale et 50% sous forme associative
- 91% des salariés en CDI
- 42 salariés en moyenne
- 3,2% de la MS consacrée à la formation

Pour en savoir plus

- Site web de l'UNEA <https://www.unea.fr>
- Plaquette de présentation https://www.unea.fr/sites/default/files/plaquette_institutionnelle11_1.pdf et dossier de presse <https://www.unea.fr/sites/default/files/unea-dossier-de-presse-2017.pdf>
- Etude KPMG (octobre 2016) : la pertinence économique des Entreprises Adaptées <https://www.unea.fr/file/950/download?token=Clsbn4cs>
- European Confederation of Inclusive Enterprises (EuCIE) https://www.unea.fr/sites/default/files/cp_fr_eucie_20170118_0.pdf